



Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Campus Amos de l'UQAT et visio-conférence avec Zoom

Date : 13 février 2024 à 13 h 00

Étaient présents :

OBVAJ

- M. Luc Bossé, directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
- M^{me} Ghizlane Driouich
- M. Florent Gilles
- M. Stéphan Deschênes
- M. Patrice Blaney

Représentants

- M^{me} Daphne Lessard, Municipalité de Berry
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche VD
- M. Normand Grenier, MRCAO
- M. Frédéric Bilodeau, SEPAQ, Parc Aiguebelle
- M^{me} Jacinthe Châteauvert, CREAT
- M. Normand Lemieux, UPA
- M^{me} Véronique Fournier, SESAT
- M^{me} Audrey Gauthier-Dubuc, Ville de Lebel-sur-Quévillon
- M^{me} Isabel Dufresne, Ville d'Amos
- M^{me} Marion Séguy, Chantiers Chibougamau
- M^{me} Mel-Annie Paquin, Ville de Senneterre
- M. Ghislain Brunet, Ville de Macamic
- M^{me} Jacinthe Pothier, MRCVO

Conseillers ministériels

- M^{me} Marie-Eve Germain-Poiré, MAMH
 - M^{me} Chantal Polard, CISSSAT
 - M^{me} Ève-Lyne Roy, MELCCFP
-

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 13 h 00. M. Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2. Nouveaux visages

M. Bossé propose un tour de table de présentation afin de présenter de nouveaux représentants.

3. Approbation contenu fichier Excel PDE 2024

M. Bossé mentionne que le tableau a été élaboré avec les objectifs et orientations existants, en plus de ceux ajoutés en cours d'année où l'on s'est assuré de remplir les cases afin de rendre les objectifs SMART. Nous avons l'occasion maintenant de le compléter, d'ajouter des objectifs, car une fois le tout approuvé, l'ajout d'objectifs sera possible, mais avec l'approbation du ministère. M. Bossé présente d'abord les commentaires reçus par courriel.

Trois commentaires ont été transmis par M. Normand Grenier, de la MRCAO. Le premier; *Aux lignes 3 et 4 « amélioration de la qualité des eaux de surface », il y n'y a pas d'action concrète pour améliorer la qualité de l'eau. L'OBVAJ joue un rôle d'observateur seulement*, M. Grenier indique qu'il n'avait pas vu les libellés d'actions qui s'y rattachent, et M. Bossé précise que cette section de document ne fait pas partie du livrable au ministère. Il rappelle aussi que les libellés sont plus généraux, qu'ils servaient d'exemples temporaires, et qu'on doit se concentrer sur la priorisation des orientations et y attacher des objectifs SMART. Les actions seront libellées en fonction du guide à recevoir du ministère après le 31 mars. Le deuxième commentaire proposait de modifier le titre *Organisme responsable* pour « partenaire potentiel ». M. Bossé mentionne que malgré qu'il s'agisse effectivement de partenaires potentiels, le tableau est un canevas formaté, mais M. Grenier insiste pour demander une modification pour l'ajuster à la réalité. La représentante du CREAT est du même avis, que l'organisation ciblée devrait être avisée de sa responsabilité au préalable. M. Bossé fournit différents exemples de projets l'obv ou d'autres peuvent être porteurs et/ou responsable des données. Pour alimenter le PDE, le suivi de la donnée sera toujours initié par l'OBVAJ. Le titre de la ligne 1 a été modifié séance tenante pour Suivi des données. Aux lignes 25, 26 et 27 de la colonne L, M. Grenier recommande de préciser le terme « conserver », puisqu'il peut avoir différentes connotations ou niveaux d'application. M. Bossé mentionne que le tout sera précisé dans le plan d'action.

Plusieurs commentaires ont été reçus de Chantiers Chibougamau. Concernant celui en lien avec la cellule I16, M. Bossé précise que les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques ont été établis par bassins versants, que les objectifs s'adressent principalement aux terres privées et devront s'arrimer avec ceux des MRC. Une cartographie a été faite sur les indices de biodiversité (lignes I26 à I27), et M. Bossé transmettra un fichier montrant les différentes couches, et ce, autant sur les terres privées que sur les publiques. M. Bossé corrigera certaines anomalies mentionnées.

Les commentaires de M^{me} Jaton du CISSSAT portent sur le lien entre la protection de l'eau et la sécurité publique en général, et non sur des modifications au fichier Excel en tant que tel. M. Bossé confirme que la Direction de la santé publique sera interpellée lors de l'élaboration du plan d'action, afin de se concentrer sur la santé humaine. Le Mois de l'eau, en juin, est en préparation, et nous avons la possibilité de choisir une thématique régionale, ce qui répond à la proposition de sensibiliser la population à l'importance d'une eau de surface de qualité. Beaucoup d'éléments seront adressés dans le plan d'action. Quelques interventions portent sur le sujet, et le CISSSAT nous présentera prochainement une présentation sur la santé et les changements climatiques.

En lien avec un commentaire sur les cyanobactéries et de l'utilisation de l'eau de surface en lien avec les activités récréatives, M. Bossé mentionne des rencontres avec les conseils municipaux et décrit leur champ d'action. On mentionne que beaucoup de municipalités rurales ne sont pas conformes en termes d'assainissement des eaux usées. M. Grenier précise qu'en Abitibi-Ouest, plusieurs municipalités n'ont toujours pas de système de traitement. Sainte-Germaine-Boulé commence les travaux pour le traitement des eaux usées et d'un réseau d'aqueduc, commencés il y a plus de dix ans. En effet, ils ont dû reprendre les études et des retards ont été causés par la difficulté à trouver de l'eau. Le ministère leur a finalement accordé d'aller plus loin dans l'esker. Cette année, c'est Sainte-Hélène-de-Mancebourg qui a complété son système de traitement.

Comme il reste deux semaines avant l'envoi du document, les membres sont invités à émettre leurs commentaires.

Question

Est-ce qu'une version finale du document sera expédiée aux membres, pour approbation finale, avant transmission au ministère?	Les changements de libellé ont été apportés sur le document, qui est un document de travail, et il sera déposé sur la plate-forme AGIRE pour être disponible à tous les acteurs de l'eau du territoire, accompagné d'une carte interactive. L'avancement des objectifs et des actions pourra être suivi.
---	--

4. Présentation – Mise en œuvre stratégique de mobilisation

M. Bossé projette à l'écran un document préparatif de juin sur les premières étapes de mise en œuvre stratégique de mobilisation, qui avaient déjà été survolées. Pour les actions de l'objectif 3.2 sur la mise en place. D'ici 2025, du mécanisme de banque de projets à venir, M. Bossé présentera certaines démarches faites par d'autres OBV et qui pourraient être mises en marche ici. En effet, lors d'un des ateliers régionaux de 2022, une représentante de l'ABV des 7, en Outaouais, a présenté un outil utilisé, soit *Google Slides*, qui permet la création et la modification de fichiers en ligne tout en collaborant avec d'autres utilisateurs en temps réel. Des exemples de thématiques de l'ABV et des actions s'y rapportant dont nous pourrions nous inspirer sont présentés : Écosystème, Mobilisation, Sécurité, Qualité de l'eau, Autres enjeux, Adoption du plan d'action. L'outil permet un important réseautage. Ensuite, M. Bossé présente quelques exemples de *Google Slides* déjà complétées sur la présentation des membres, et il précise qu'elles qui peuvent être remplies par un organisme, une municipalité, une industrie, une association de riverains, un OBV, ou autres. Le fonctionnement : les gens reçoivent un *Google Slides* d'une trentaine de diapositives, ils s'identifient, indiquent la mission de leur organisation, les principaux projets sur la gestion de l'eau de celui-ci, et nomment trois problématiques de l'eau. Ce document sera expédié aux membres, et la première thématique serait de connaître chacun des représentants à la Table. M. Bossé demande si les membres ont des suggestions de prochaines thématiques, et s'ils désirent une autre présentation sur ce sujet; cela pourrait être possible bientôt.

Question

Dans cet outil, différentes organisations présentent certaines actions à faire ou en cours concernant l'eau. Comme M ^{me} Polard fera une présentation en juin sur les changements climatiques, le moment serait peut-être idéal pour recevoir une présentation de cet outil aussi.	La suggestion est excellente. Cette initiative pour la Table de concertation serait bénéfique puisque M. Deschênes est en train de documenter ce qui se fait depuis dix ans sur le territoire, alors qu'on a l'occasion, à l'aide de présentations de trois à cinq minutes, de connaître sur quoi travaillent une trentaine d'acteurs, ce qui économisera énormément de temps lors de la mise à jour.
--	---

5. Approbation contenu – gabarit du PDE

M. Luc Bossé invite M^{me} Ghizlane Driouich à présenter le document Présentation - Plan directeur de l'eau de la zone Abitibi-Jamésie, qui est un gabarit-résumé pour uniformiser l'information provenant des 40 OBV. Il contient le mot de la présidente du c.a. de l'OBV, car la Table de concertation n'a pas de présidence spécifique. L'équipe de travail, les remerciements et un avertissement concernant la disponibilité de l'information pour l'élaboration du document sont également survolés. M^{me} Driouich résume les quatre grands chapitres à partir de la table des matières du document.

Question

Le chapitre 1 est plus général et écrit par le ministère, et le deuxième a été complété par l'OBVAJ?	Exactement, nous avons concilié des infos sur papier et quelques tableaux, et nous verrons aujourd'hui ensemble si d'autres informations devraient le compléter, particulièrement dans les annexes.
Si nous avons reçu ce document à l'avance, ça nous aurait permis de le visualiser au préalable.	Ça devait être le cas, mais nous l'avons alimenté jusqu'à très récemment.

M. Florent Gilles, qui a complété la section, mentionne que les informations du tableau des informations générales de la zone de gestion relatives à la superficie totale des milieux humides potentiels ont été affinées depuis la mise à jour de 2019, et qu'elle a augmentée à 50,27 %.

Question

Sur la cartographie, est-ce que M. Gilles a remarqué quelque chose de différent, outre la superficie augmentée, quant à la configuration des bassins versants?	M. Gilles répond oui : pour les contours des bassins versants, nous avons hérité de petits segments supplémentaires depuis la mise à jour de 2017 du ministère des zones de gestion. Il s'agit des zones du lac Kanasuta, autour de La Motte (où il y avait une bulle qui n'est plus), de même que dans le secteur de la rivière Bell.
Notre OBV a gagné du territoire, mais est-ce que ce sont des territoires qui coulent vers la baie James ou si la distinction des bassins versants n'a pas été prise en compte dans le remaniement du gouvernement?	Deux sections de terrain coulaient vers l'Outaouais, nous aurons à faire la lumière là-dessus, mais le territoire gagné du versant Bell est intéressant.

Une carte plus à jour sera jointe au document démontrant les municipalités, les MRC et la zone de gestion de l'OBV.

Concernant les faits saillants, M. Gilles résume le point 2.2 sur les trois bassins versants de notre zone de gestion, soit ceux des rivières Moose, Harricana et Nottaway, il identifie les sous-bassins versants principaux et fournit des précisions sur les sources et embouchures.

Question

La rivière Abitibi se déverse dans la rivière Moose, mais est-ce que cette dernière n'est qu'en Ontario?	Oui, la rivière Abitibi prend son nom du côté Ontarien du lac Abitibi mis ses affluents arrivent du Québec
--	--

M. Patrice Blaney est invité à poursuivre la présentation avec la section sur la description des types de MHH. Celle-ci traite de la proportion de chaque type et est accompagnée d'une figure et d'un tableau d'analyse cartographique. M. Gilles parle ensuite des conditions climatiques de notre zone de gestion, où la situation des températures et des précipitations est présentée en graphiques à partir la station météo Goldex des mois de mai à octobre pour les années 2017 à 2023. Il résume également les tendances climatiques projetées jusqu'en 2050. M. Blaney poursuit avec le volet Écosystèmes d'intérêt, espèces végétales ou animales d'intérêt, en décrivant sommairement les écosystèmes de la zone.

Question

Il devrait être précisé qu'il s'agit de la pessière à mousse de l'ouest et non de la pessière de l'est, puisqu'elles sont différentes.	Effectivement, et ceci devrait s'avérer également pour la sapinière à bouleau blanc, comme les
--	--

	précipitations sont moindres. La précision sera apportée.
--	---

M. Bossé enchaîne avec la section des informations sur les eaux souterraines, où les informations sommaires ont été puisées à partir des résultats disponibles au PACES.

La section 2.3 concernant les faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire ne comporte pas beaucoup de modifications depuis 2014. Une mise à jour a été faite pour tenir compte de l'augmentation de superficie de territoire depuis 2019. Le tableau de l'organisation territoriale de chaque bassin versant comporte des erreurs et sera révisé. Le tableau Superficie occupée par les MRC sur le territoire de gestion n'a pas changé, il fait état de la superficie des MRC en kilomètres carrés et de la proportion de chaque MRC présente sur notre zone de gestion en pourcentage, et comprend une partie de la MRC de La Tuque.

Question

Nous avons hérité d'une nouvelle zone au nord-est du territoire, est-ce que la partie de la Mauricie présentée en fait partie ou c'était existant?	Ce sont les extrémités de la rivière Bell, puisque son bassin versant commence en Mauricie.
Donc c'était connu, la zone est seulement plus grande maintenant. Est-ce qu'il y a des échanges avec les gens de la Mauricie à ce sujet?	Les plus récents échanges qu'il y a eu avec la Mauricie, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean étaient en lien avec le projet de gazoduc.

M^{me} Germain-Poiré, du MAMH, apporte une précision sur la gouvernance municipale de La Tuque; celle-ci n'est pas une MRC, mais une agglomération exerçant des compétences de MRC, ceci pourrait être précisé dans le tableau.

Question

Quelle est la pertinence d'inscrire le taux de scolarisation plus faible de notre région dans la densité de la population?	Ce n'est que l'information suggérée et qui était inscrite en 2014. Mais si les membres désirent retirer l'information, c'est possible.
Les données sont pertinentes puisque le déficit de scolarisation peut apporter une information supplémentaire en tant qu'enjeu à tenir compte dans les approches de sensibilisation.	Sur les informations du PDE de 2014, l'Observatoire précisait également où la région excelle, soit dans la diplomation dans les écoles de métiers, et nous avons inclus cette donnée aussi.

Les principales pressions anthropiques présentes sur le territoire sont un extrait de l'exercice fait en 2016-2017.

La quatrième et dernière section des faits saillants porte sur l'état de la ressource eau et de ses usages, laquelle comprend les thèmes sur la variété des usages et l'évolution de la qualité de l'eau, de la quantité de l'eau, et de l'intégrité écologique des milieux dans les dix dernières années, qui sont tous résumés.

M. Bossé précise dans la section remerciements qu'une portion de ceux-ci vont à la SESAT puisque depuis 2019, nous sommes l'un des premiers OBV à disposer d'un portrait et d'un diagnostic des eaux souterraines du territoire, ce qui n'aurait pas pu être fait sans l'organisme.

Concernant le dernier thème, il est question d'inondations, où l'OBVAJ a été déployé dans le secteur de Rapide-Danseur dans des ententes entre la sécurité publique et les OBV pour valider les délaissés de crues en 2017 et 2019, qui a été suivi d'une démarche avec l'Université de Sherbrooke, l'UQAT et l'UQAM. M^{me} Germain-Poiré, du MAMH, précise qu'une rencontre a été tenue avec les bureaux de projet pour les inondations, la Ville de Duparquet et la municipalité de Rapide-Danseur en lien avec la problématique, et un accompagnement s'effectue. L'accompagnement concerne des projets de financement pour l'acquisition de connaissances, en

complément de la démarche avec l'UQAT et l'UdS. M. Bossé informe que le comité de suivi se mettra en marche sur le dossier bientôt.

Question

Précision : le lac Pajegasque se trouve dans le NdQ et non en Abitibi-Ouest, au nord du 49 ^e	
À la page 21 au paragraphe des relevés sanitaires, il est mentionné que 15 municipalités sont sans installation de traitement des eaux usées, dans tout l'OBVAJ. Seulement en Abitibi-Ouest, il devrait y en avoir 15.	Il s'agit de 15 municipalités qui ont reçu un avis de non-conformité, soit celles qui ont un réseau d'égouts, mais pas d'usine de traitement.
Il s'agissait donc des municipalités ciblées par un avis de non-conformité et non le nombre de municipalités sans système conforme?	Exactement. En 2014-2016, il y en avait effectivement 15 dans la zone de gestion, et le décompte actuel est de douze.
En ce qui concerne le projet sur les dépôts en tranchées, si le CREAT en fait partie, c'est en fonction de l'entente des quatre partenaires ?	Oui; l'OBVAJ, l'OBVT, la SESAT et le CREAT.

M^{me} Pothier, mentionne que la SESAT a travaillé à superposer les claims actifs avec les aires d'alimentation des municipalités de la région. Un avis aux municipalités a été ou leur sera envoyé sur la présence desdits claims et des possibles impacts sur leur eau potable en cas d'importantes découvertes minières.

Question

Lors des orientations gouvernementales pour l'aménagement du territoire (OGAT), il a été question d'une carte des zones inondables à réaliser pour tout le Québec. Est-ce le cas?	M ^{me} Ève-Lyne Roy répond que cela relève d'une autre Direction, mais que nous délaisserons le régime transitoire pour un cadre permanent, et la cartographie sera alors mise à jour, mais d'abord avec les zones prioritaires dans les prochaines années.
---	--

M. Bossé résume rapidement le chapitre 3 sur la vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE, et montre le tableau des catégories des problématiques prioritaires et leurs orientations, qui est le fichier Excel vu au point 3 aujourd'hui. Ce chapitre 3 porte sur les documents complémentaires, soit les fiches diagnostiques, le Plan d'action à venir et la stratégie de mobilisation.

Suivent ensuite les annexes. Comme mentionné durant la présentation, le gabarit étant limité dans le nombre de pages, les annexes sont nombreuses et précisent les informations. M. Bossé demande si les membres désirent voir d'autres documents en annexe. Il y aura entre autres la liste des espèces menacées et la carte des pressions anthropiques.

Le document sera envoyé à tous.

6. Levée de la rencontre et évaluation

Au cours de la rencontre, M. Bossé mentionne que cinq à dix minutes étaient accordées pour l'évaluation de la rencontre, mais le lien pour ce faire sera envoyé à tous et l'évaluation pourra être faite en ligne.

La prochaine rencontre se tiendra en juin.

Levée de la rencontre à 15 h 38.